



anticipation de la suppression des sacs plastique

Cadre de restitution : Territoires zéro déchet

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Sievd

15, Rue des Hautes Bornes

www.sievd.fr

LIMOUZIN

Carole

Ile-de-France

carole.limouzin@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé CONSOMMATEURS, , ARTISANAT, PREVENTION DES DECHETS, , IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, PLASTIQUE,, EMBALLAGE,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

La RIVED (ex SIEVD), régie personnalisée pour l'exploitation et la valorisation des déchets, émanation de l'EPT12 (Grand Orly, Seine, Bièvre) de la métropole du grand Paris, s'est engagé dans une démarche raisonnée de gestion des déchets.

Après un premier programme local de prévention des déchets, arrivée à échéance en décembre 2014 et qui a permis de réduire de 5% la production des déchets des ménages par rapport à 2008; la régie a renouvelé son engagement en faveur de la prévention en adoptant un PLPDMA pour la période 2015-2020.

Lauréat de l'appel à projets " Territoire zéro déchets zéro gaspillage" lancé en 2014 par le Ministère de l'Environnement, la RIVED entend devenir un territoire exemplaire dans cette démarche.

C'est à ce titre qu'elle a répondu à l'appel à candidature, lancé par le MEEM en février 2016 aux collectivités lauréates, afin d'anticiper la loi relative à la suppression des sacs en plastique à usage unique, entrée en vigueur au 1er juillet 2016.

L'opération consiste à accompagner les commerçants et artisans des marchés forains du territoire dans cette transition vers la suppression des sacs en plastique à usage unique en les sensibilisant sur l'impact des sacs en plastique sur la biodiversité et en les dotant **gratuitement** d'un premier lot de sacs de substitution.

Il s'agit également de sensibiliser les usagers des marchés, habitués à l'usage des sacs en plastique, pour en faire des acteurs de ce changement.

Commentaires sur la partie Contexte :

Menée en partenariat avec les chambres consulaires (CCI et CMA)du Val de Marne, l'opération a permis de faire un diagnostic de la consommation des sacs en plastique sur les marchés forains du territoire, identifiés comme un lieu de forte consommation de sacs en plastique (12 millions/an pour un

marché de 150 commerçants) et de recenser les besoins des commerçants en sacs de substitution. Ce diagnostic a permis d'orienter le choix vers des sacs en papier Kraft (réutilisables et 100% recyclables et compostables) et non des sacs en plastique en matière biosourcée.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Les objectifs de l'opération sont multiples:

1. Sensibiliser les commerçants, les artisans et les consommateurs sur l'impact négatif des sacs en plastique sur l'environnement et sur la faune,
2. Accompagner les commerçants vers la suppression des sacs en plastique,
3. Réduire les quantités de déchets générés par les marchés forains,
4. Créer un partenariat avec le secteur économique pour le développement futur d'autres actions de prévention des déchets.

Résultats quantitatifs:

- 410 000 sacs en papier Kraft distribués,
- 170 commerçants et artisans touchés,
- deux marchés forains (Choisy-le-Roi et Chevilly-Larue)
- environ 1500 consommateurs sensibilisés.

Résultats qualitatifs :

- Forte adhésion des commerçants et des consommateurs à la démarche,
- Fort soutien des élus locaux,
- Fort soutien des délégataires des marchés forains.

MISE EN OEUVRE

Planning:

Dans le cadre de l'appel à candidature du MEEM, l'opération de distribution de sacs de substitution devait se dérouler avant le 1er juillet 2016. L'opération consiste à distribuer, **un jour de marché**, un quota de sacs en papier Kraft aux commerçants et des sacs cabas écologiques aux usagers. Un stand de sensibilisation est également animé pour accompagner cette campagne de distribution.

Le déroulement de l'opération est comme suit:

- mars 2016: contact des chambres consulaires (CCI/CMA) du Val de Marne pour un accompagnement
- avril: préparation du dossier de candidature pour l'ADEME. Dépôt du dossier fin avril.
- mai : rencontre des acteurs pour présentation du projet: élus, responsables des services

développement économique

- 19 mai: présentation de l'opération en commission de marché, diagnostic sur le marché de Choisy-le-Roi (le plus important du territoire)
- durant tout le mois de mai: élaboration des outils de communications et recherche de fournisseurs de sacs de substitution
- 23 juin: animation sur le marché de Choisy-le-Roi (150 commerçants)
- 29 juin: animation sur le marché de Chevilly-Larue (20 commerçants)

Année principale de réalisation:

2015

Moyens humains :

Le moyens humains nécessaires:

- chef de projet: coordinateur TZDZG
- Un chargé de communication: Elaboration et impression des outils de communication.
- Diagnostic/ recensement des besoins: au moins deux personnes (dont un agent de la CMA)
- Le jour de l'animation : selon l'importance du marché (nombre d'abonnés et de volants), quatre à six personnes.

Moyens financiers :

Le montant total des dépenses engagées s'élève à 33 728 €HT, réparti comme suit:

- Prestation d'accompagnement CCI/CMA: 2700 €
- Fourniture de sacs en papier Kraft: 22 221 €HT (410 000 sacs, de différentes capacités)
- Conception et impression des outils de communication: 5 197 €
- Fourniture de sacs cabas en toile de jute: 3 610 €

Moyens techniques :

- lieu de stockage des palettes de sacs de substitution
- transpalette
- nécessaire pour la tenue d'un stand (barnum, tables, chaises, sono...)

Partenaires mobilisés :

- Les services développement économique et services techniques des communes concernées,
- Les chambres consulaires : CMA et CCI du Val de Marne
- les délégataires des marchés.

Commentaires sur la partie Mise en oeuvre:

Cibler les marchés forains peut avoir plus d'impact que de cibler les commerces de proximité, notamment en terme de visibilité de l'action et de concentration de commerçants et de clients.

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Opération reproductible, mais ne peut bénéficier des soutiens de l'ADEME, réservés aux lauréats TZDZG et limités à la période avant l'entrée en vigueur de l'interdiction des sacs plastique, soit le 1er juillet 2016.

Difficultés rencontrées :

L'originalité de l'opération réside dans sa manière d'associer la sensibilisation à une action concrète de distribution de sacs.

Elle est innovante dans la mesure où elle touche les usagers et les commerçants des marchés: deux maillons complémentaires dans l'usage des sacs plastiques à usage unique.

Recommandations éventuelles:

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **mai 2017**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.